

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 53

Certifié exécutoire
compte tenu de la
publication
le 29 octobre 2009
et du dépôt en
Sous-Préfecture
le 29.10.09

L'an deux mil neuf, le vingt deux octobre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SEGURA, Maire.

PRESENTS : MM. SEGURA (sorti lors du vote des délibérations n° 26, 27, 28 et 42) – BENJANA (sorti lors du vote des délibérations n° 22 et 23 - Président de séance lors du vote des délibérations n° 26, 27, 28 et 42 - parti à 1h20 : absent pour le vote du vœu et de la délibération n° 5) - Mmes BENHAMOU (sortie lors du vote de la délibération n° 61) - QUERUEL – M. LAOUEDJ (sorti lors du vote de la délibération n° 45) - M. AMEDRO (sorti lors du vote des délibérations N° 40 et 41) – Mme BOVAIS-LIEGEOIS – M. GALLOSI – Mme DEXHEIMER – M. MUKENDI (sorti lors du vote des délibérations n° 22, 23, 24, 26, 27 et 28) – Mmes DEMONCEAUX – SIINO - M. HERNANDEZ - Mmes DIENG (partie à 22h20) - PELLIER - MM. MONTFORT (sorti lors du vote de la délibération n° 45) – GENTE - Mme MICHEL – M. MERCIER (sorti lors du vote de la délibération n° 11) – Mme MOREL-BAILLEUL - M. ANNONI - Mme VERGÉ - MM. BLOCH – GUILLEMIN (sorti lors du vote des délibérations n° 40, 41, 42 et 45) - Mme BLAZA – MM. DEFAIT (arrivé à 20h36 - absent pour le vote des délibérations n° 2, 3, 4 et 9 - sorti lors du vote des délibérations n° 24, 26, 27 et 28) - DE OLIVEIRA - Mme KEBLI (sortie lors du vote de la délibération n° 45) - M. TOULGOAT (sorti lors du vote des délibérations n° 34 à 42 - 45 à 54 et 57 à 62) – Mme GENET – MM. CHAUSSAT (sorti lors du vote des délibérations n° 26, 27 et 28) - JACOB – Mme DAVID - MM. EL KOURADI (parti à 1h20 : absent pour le vote du vœu et de la délibération n° 5) - RAMADIER - Mme BOITEL – M. CANNAROZZO (sorti lors du vote de la délibération n° 41) - Mme MAROUN (sortie lors du vote des délibérations n° 41 et 42).

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

<i>MANDANT</i>	<i>MANDATAIRE</i>
Mme FRECHILLA	M. MUKENDI
Mme DIENG	M. MONTFORT (de 22h20 à 02h10)
M. SIEBECKE	M. AMEDRO
M. BOULANGER	Mme BLAZA
Mme CASSIUS	M. HERNANDEZ
M. MOREL	M. ANNONI
Mme AIT-KHEDACHE	M. GUILLEMIN
Mme FOUGERAY	M. LAOUEDJ
Mme LELOUP	M. DE OLIVEIRA
M. GUENDOUZ	M. BENJANA
Melle TRINH	M. MERCIER
M. ALLOUCH	M. CHAUSSAT
Mme DELMONT-KOROPOULIS	M. JACOB
M. GAUDRON	M. RAMADIER

ABSENTS : Mmes PISTONE - RENAULT

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

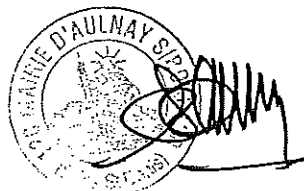
Mme MOREL-BAILLEUL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération N° 35

Conseil Municipal du 22 octobre 2009

Objet : **QUARTIER PREVOYANTS LE PARC - PRISE EN CONSIDERATION DE LA REALISATION D'UNE OPERATION D'AMENAGEMENT SUR LE PERIMETRE DU SECTEUR AVENUE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS/AVENUE JUST-ADOLPHE-LECLERC - ALLEE CIRCULAIRE**

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L 111-7 à L 111-10 et R 111-47



VU le Plan Local d'Urbanisme,

CONSIDERANT que le Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Aulnay-sous-Bois définit dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) six objectifs majeurs : « développer les capacités résidentielles », « réorganiser les flux de déplacement », « renforcer les centralités aulnaysiennes », « enrichir la dynamique économique » « mettre en valeur les patrimoines », « prendre en compte les risques technologiques, naturels et les nuisances, les constructions nouvelles »,

CONSIDERANT que le Plan Local d'Urbanisme porte une attention particulière aux secteurs d'entrée de ville et que le secteur objet de la présente délibération constitue une entrée de ville, en limite de la commune des Pavillons-sous-Bois.

CONSIDERANT qu'à cet égard, le Secteur avenue des Pavillons-sous-Bois/avenue Just-Adolphe-Leclerc/allée Circulaire constitue un enjeu d'importance :

- il doit permettre de donner une image valorisante en entrée de ville par une opération qualifiante,
- il doit permettre un séquençage et un ordonnancement le long des axes concernés,
- il doit permettre l'éventuelle création d'une voie recoupant ce vaste îlot, deux fois plus étendu que les îlots voisins,

CONSIDERANT que le Plan Local d'Urbanisme a par ailleurs pour objectif de « développer la capacité et diversifier l'offre résidentielle » par « l'aménagement de sites de construction potentiels pour le renouvellement des quartiers existants »,

CONSIDERANT qu'à cet égard, l'aménagement du secteur doit permettre à terme une densité légèrement supérieure en termes de logements et/ou d'activités que la densité actuelle correspondant au zonage UG,

CONSIDERANT que ce secteur présente un contexte particulier permettant de favoriser une plus grande mixité urbaine tout en s'insérant harmonieusement dans un contexte majoritairement pavillonnaire, sans rupture d'échelle trop importante, et qu'il y a lieu de l'aménager en tant que future entrée de ville du fait de sa localisation au sud de la commune et en limite des Pavillons-sous-Bois,

CONSIDERANT par ailleurs que l'aménagement de ce secteur devra prendre en compte une opération publique en projet qui aura un impact fort sur le secteur et va dans le sens des objectifs du Plan Local d'Urbanisme :

- la qualification de l'intersection allée des Pavillons-sous-Bois/avenue de la Croix Blanche,
- une opération de construction favorisant dans la mesure du possible la mixité de l'habitat et la mixité fonctionnelle,

CONSIDERANT que l'importance de l'enjeu constitué par le secteur avenue des Pavillons-sous-Bois/avenue Just-Adolphe-Leclerc/allée Circulaire et la complexité de la combinaison logements, activités, associée aux problèmes de maillage viaire, rendent nécessaire que la commune étudie précisément l'organisation future des différents programmes,

l'ordonnancement de l'urbanisation, et établissons donc un projet d'aménagement pour le secteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications de son Président et sur sa proposition

VU l'avis des commissions intéressées,

PREND EN CONSIDERATION la réalisation d'une opération d'aménagement sur le périmètre du secteur avenue des Pavillons-sous-Bois/avenue Just-Adolphe-Leclerc/allée Circulaire tel que figurant sur le plan annexé à la présente délibération,

PRECISE que des études devront être menées, en particulier pour :

- contribuer aux objectifs du Plan Local d'Urbanisme dans la production de logements en encourageant la mixité sociale,
- penser un aménagement urbain et architectural adapté aux objectifs définis,
- améliorer le maillage viaire et la qualité des circulations de tous,
- prendre en compte le projet de qualification du domaine public,
- réfléchir aux conditions nécessaires au développement d'activités artisanales,

DIT que le périmètre délimité au plan ci-joint de la délibération sera reporté au Plan Local d'Urbanisme, conformément au Code de l'Urbanisme,

PRECISE que la présente délibération fera l'objet de mesures d'affichage prévus au Code de l'Urbanisme et notamment son article R 111-47.

ADOpte A LA MAJORITE

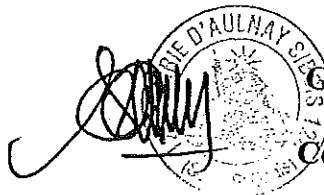
POUR : 38

Aulnay Renaît – Liste de M. SEGURA : 38

ABSTENTIONS : 12

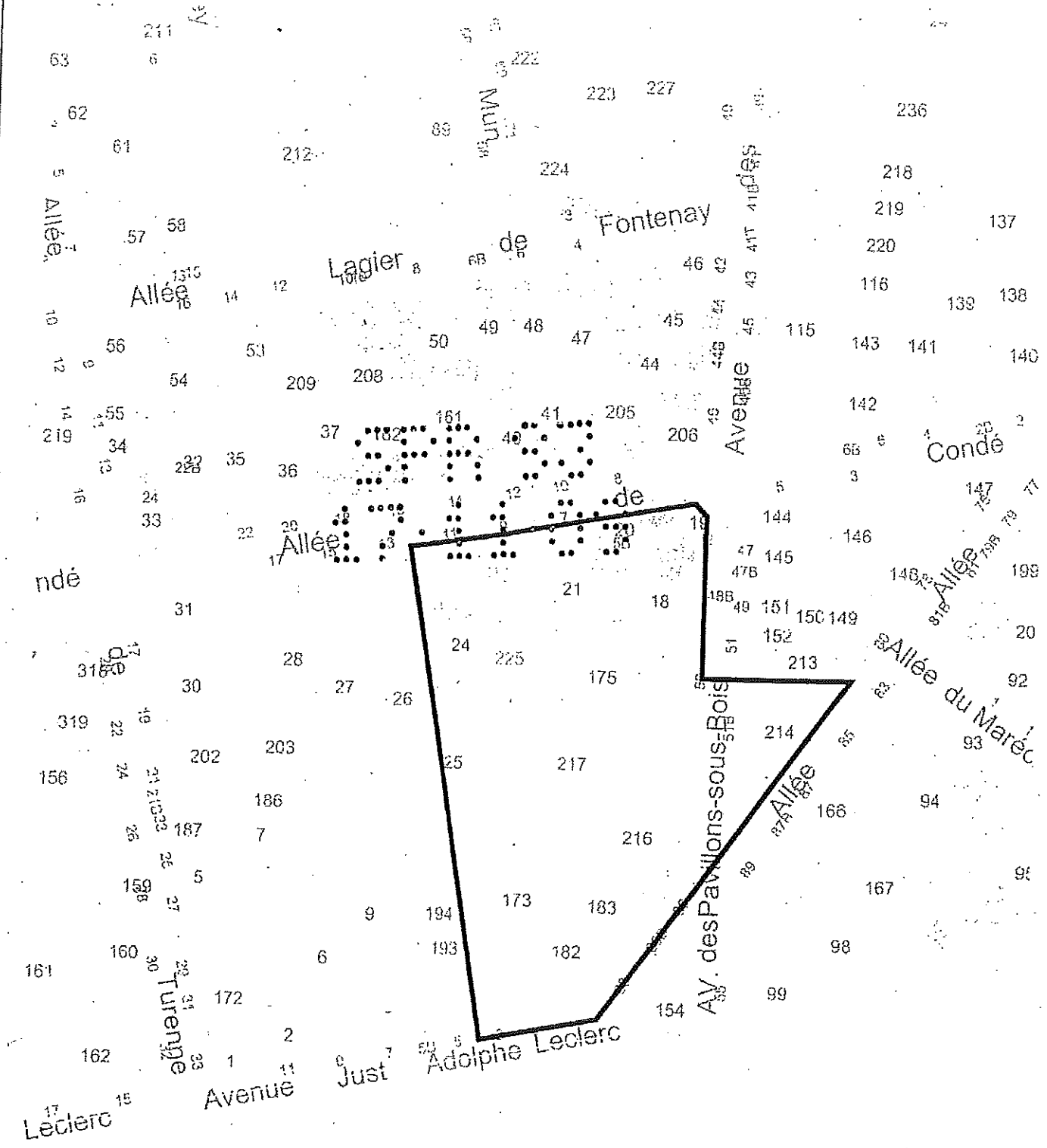
Réussir l'Avenir Ensemble – Liste de M. GAUDRON : 12

Pour extrait conforme



Gérard SEGURA
Maire
Conseiller Général

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100



"Prise en considération de la réalisation d'une opération d'aménagement sur le périmètre du secteur avenue des Pavillons sous bois/avenue Just Adolphe Leclerc/allée Circulaire"

DIRECTION DES ETUDES URBAINES
 3, rue CHARLES DORDAIN
 93600 AULNAY-SOUS-BOIS

DELIBERATION N° 35 DU 22.10.09

Septembre 2009
 Tél.: 01.48.79.64.14
 Fax: 01.48.79.65.61
 Email: sketab@aulnay-sous-bois.com

